



**DGA Enfance Sports et Culture**  
**Direction Culture et Patrimoine**  
**Conservatoire de Musique et de Danse**

☎ 04 42 77 91 15 / 📠 04 42 77 93 85

✉ [conservatoire@ville-vitrolles13.fr](mailto:conservatoire@ville-vitrolles13.fr)

Jours et horaires d'accueil du public

**Lundi-mardi-jeudi-vendredi : 10h à 18h**

**Mercredi : 8h30 à 18h**

# **CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE VITROLLES**

## **Règlement des études**

# SOMMAIRE

## INTRODUCTION

### I. DEROULEMENT DES ETUDES

page 4

- 1) Le parcours d'Eveil
- 2) Le parcours d'Initiation
- 3) Définition de la notion de cycle
- 4) Structuration du cursus de formation initiale
  - a) 1<sup>er</sup> cycle
  - b) 2<sup>eme</sup> cycle
  - c) 3<sup>eme</sup> cycle
- 5) Parcours personnalisés

### II. EVALUATION

page 8

### III. LA DANSE

page 9

- 1) L'organisation du cursus de Danse
  - Premier cycle
  - Deuxième cycle
  - Troisième cycle
- 2) Les enseignements Hors Cursus de Danse
- 3) Les évaluations en Danse
- 4) Tableau Récapitulatif Cursus Danse

### IV. LA MUSIQUE

page 16

- 1) Les disciplines proposées au Conservatoire
- 2) Le cursus de Formation Musicale
  - Premier cycle
  - Deuxième cycle
  - Formation Musicale pour Adultes
- 3) Le cursus de formation instrumentale
  - Pré-cycle Débutant
  - Premier cycle
  - Deuxième cycle
  - Troisième cycle
  - Modalités organisation musique plurielle
  - La formation des adultes
- 4) Le chant Lyrique
- 5) Les pratiques collectives
- 6) Tableau récapitulatif cursus musique
- 7) Le Studio d'enregistrement

## **Introduction**

Lors de l'inscription au Conservatoire, chaque élève s'engage à respecter le présent Règlement des Etudes. Les parents ou représentants légaux prennent le même engagement pour leur(s) enfant(s). L'inscription au Conservatoire vaut également acceptation du Règlement Intérieur.

Le Conservatoire de Musique et de Danse de Vitrolles est un lieu de vie artistique et culturel où l'on vient apprendre, écouter, pratiquer et partager. Le présent document a pour fonction de décrire les objectifs et les modalités selon lesquelles l'offre pédagogique du Conservatoire a été mise en place dans le cadre de la Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé.

Le Règlement des Etudes est le fruit d'une réflexion menée par l'équipe pédagogique, conformément aux textes officiels de référence : Schémas nationaux d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique (2008) et de la danse (2004). Ce document n'est pas figé, il est amené à évoluer au fil du temps en fonction des réflexions et analyses du Conseil Pédagogique de l'établissement.

C'est un outil indispensable au bon fonctionnement du Conservatoire et traduit de façon concrète les objectifs du Projet d'établissement. Les informations qui y figurent, concernent aussi bien les élèves et leurs parents que les équipes pédagogiques et administratives.

L'équipe pédagogique est formée de l'ensemble des professeurs diplômés qui guident, accompagnent et encadrent l'élève. Cette équipe est donc potentiellement amenée à évoluer tout au long au parcours de l'élève.

L'élève est acteur de son apprentissage : la pratique d'un art est par essence exigeante. L'élève doit construire son savoir et acquérir progressivement une autonomie et une capacité à s'autoévaluer. C'est dans ce but qu'on donne à l'apprenti artiste les moyens d'être acteur de son propre parcours, de s'approprier les savoir-faire transmis et d'en faire une synthèse au service de sa propre expression.

L'inscription au Conservatoire implique donc une assiduité dans les apprentissages et la participation aux manifestations qui font partie intégrante de la formation.

## I. Déroulement des études

Dans sa mission d'enseignement artistique spécialisé dont l'objet principal est la formation des amateurs ou/et professionnels, le Conservatoire de Musique et de Danse accompagne les élèves tout au long de leur formation et les aide à s'orienter dans leurs choix artistiques.

### 1) Le parcours d'Eveil

Cette première phase au Conservatoire s'adresse aux enfants de 3 à 5 ans scolarisés en maternelle pour leur permettre de découvrir et d'expérimenter le monde de la musique et de la danse.

Le Conservatoire offre quatre propositions aux jeunes enfants pour qu'ils puissent affiner leurs perceptions et développer leurs aptitudes par la mise en relation du corps avec les sons, le mouvements et l'espace.

**Eveil artistique** : Les élèves sont encadrés par 2 enseignants l'un en musique et l'autre en danse. Ils abordent de façon ludique toutes les notions de base de l'expression corporelle et de la musique leur pour permettant de les assimiler simplement.

**Eveil Danse** : Les élèves sont encadrés par un professeur de danse pour aller à la découverte du mouvement et du développement de la perception et de la créativité.

**Eveil Musique** : Les élèves sont encadrés par un professeur de musique pour aller à la rencontre du monde de la musique par la pratique de jeux vocaux, de jeux rythmiques, de sons et de développement de l'écoute.

<b>Eveil artistique</b>	<b>Eveil danse</b>	<b>Eveil musique</b>
Musique et danse	Danse	Musique
Dès 3 ans	Dès 4 ans	Dès 4 ans
Durée:1 à 3 ans	Durée :1 à 2 ans	Durée :1 à 2 ans
1 h/semaine	1h/semaine	30 min/semaine

A l'issue de ces années d'éveil, les enfants alors âgés de 6 ans peuvent choisir entre la musique, la danse ou continuer à approfondir les deux disciplines.

**Jardin Suzuki** : Pratique du violon

Cette formation à partir de 3 ans s'appuie sur la pédagogie Suzuki et permet aux enfants de pratiquer le violon comme une langue maternelle et jouer en concert dès la première année. Le cours s'articule entre temps particulier et temps en groupe. Les parents doivent être présents lors des cours.

### 2) Le parcours d'initiation

Cette phase s'adresse aux enfants de 6 et 7 ans, scolarisés en CP/CE1 qu'ils soient issus des cours d'Eveil ou en primo-inscription au Conservatoire.

L'initiation permet d'entrer dans l'apprentissage de la musique ou de la danse pour les élèves avant d'intégrer le cursus de formation du Conservatoire.

**Initiation Danse** : Les enfants choisissent une esthétique chorégraphique : classique, jazz ou contemporain. Le cycle d'initiation est une phase d'apprentissage sur 2 années des fondamentaux du mouvement : conscience du corps, posture, coordination, écoute et ressenti.

**Initiation Musique** : 2 possibilités

- *Initiation instrument* : pour les élèves ayant déjà fait le choix d'un instrument
- *Initiation découverte* : pour les élèves souhaitant découvrir plusieurs instruments afin de faire leur choix. (8 à 9 instruments sur l'année par rotation mensuelle en petit groupe de 3 ou 4 enfants).

<b>Initiation Danse</b>	<b>Initiation Musique – Instrument (IM)</b>	<b>Initiation Musique – Découverte (ID)</b>
Choix esthétique Chorégraphique (Classique, jazz ou contemporain)	Choix d'un instrument directement	Atelier Découverte sur différents instruments
Age : 6 ou 7 ans	Age : 6 ans ou 7ans	Age : 6 ou 7 ans
Durée : 1 ou 2ans	<b>Pratique instrumentale :</b> 30 min/semaine d'instrument  Durée : 2 années avant de rentrer en cycle 1 Année 1 : Débutant 1 Année 2 : Débutant 2	<b>Pratique instrumentale :</b> 30min/semaine sur des ateliers découvertes – Rotation sur instruments de septembre à avril puis choix d'un instrument avec cours collectifs en mai et juin.
2 années d'études avec 1heure par semaine dans esthétique choisie par l'élève.  Possibilité de rentrer directement en initiation 2 à l'âge de 7 ans  Initiation 1 (6 ans) Initiation 2 (7ans)	<b>Formation musicale :</b>  Pour les enfants de CP, cours initiation théorique et pratique de 60 minutes par semaine  Pour les enfants de CE1, entrée dans le cycle de FM normal	<b>Formation musicale :</b>  Pour les enfants de CP ou en CE1, cours initiation théorique et pratique de 45 minutes par semaine

### 3) Définition de la notion de cycle

Selon les directives des Schémas d'orientation pédagogique élaborés par la Direction Générale de la Création Artistique, les études musicales ou chorégraphiques sont structurées, depuis 1984, en cycles d'apprentissage.

Un cycle est une période souple de formation (de trois à cinq ans généralement) qui permet à l'élève d'acquérir les compétences attendues en suivant son propre rythme d'apprentissage. Les cycles sont définis par leurs objectifs et constituent un ensemble cohérent d'acquisitions et de « savoir-faire ».

## **4) Structuration du cursus de formation initiale**

L'élève s'inscrit en musique comme en danse dans un cursus structuré en trois cycles qui lui permet de progresser à son rythme, selon ses appétences et compétences. Les professeurs encadrent et accompagnent l'élève au cours de sa formation au travers des différents cursus.

### **a) Premier Cycle**

Conçu comme un tout cohérent, ce cycle est celui des apprentissages fondamentaux. Il permet à l'enfant de vivre :

- En musique : une première expérience à travers le chant choral, la formation musicale, une technique instrumentale et/ou la découverte d'une pratique collective qu'il pourra développer en deuxième et troisième cycle
- En danse : l'acquisition des éléments techniques de base, un approfondissement de la structuration corporelle et de l'expression artistique ainsi qu'une découverte des œuvres chorégraphiques.

La durée du premier cycle est de 3 à 5 années en musique comme en danse. Il se clôture par un examen de fin de cycle pour le passage en cycle 2

Temps hebdomadaire de formation en Premier Cycle :

- En Musique : de 2h à 2h30 (Pratique Collective, Formation Musicale et Instrumentale)
- En Danse : de 2h à 3h

Le temps hebdomadaire de formation se réfère au temps de cours proprement dit ; un temps d'entraînement personnel quotidien est non seulement requis mais essentiel à l'évolution positive de l'apprentissage.

### **b) Deuxième Cycle**

C'est le cycle d'approfondissement des connaissances : il prolonge les acquis du premier cycle en permettant à l'élève d'accroître son expérience et ses savoir-faire, de développer son ouverture culturelle et ses aptitudes artistiques, d'acquérir une certaine autonomie et d'exprimer des choix quant à sa pratique. De même, sa capacité grandissante à tenir sa place dans une pratique collective participe de son éducation au sein du groupe en tant qu'élément dynamique.

La durée du deuxième cycle est de 3 à 5 années en musique comme en danse. Il se clôture par un examen de fin de cycle pour le passage en cycle 3.

Temps hebdomadaire de formation en Deuxième Cycle :

- En Musique : de 3h à 5h (Pratique Collective, Formation Musicale et Instrumentale)
- En Danse : de 3h à 4h30

A l'issue du deuxième cycle, l'élève peut obtenir un Brevet d'Études, attestant de son niveau musical (BEM), ou chorégraphique (BEC).

### **c) Troisième Cycle**

Le troisième cycle est celui de l'affirmation des aptitudes artistiques et techniques. Aboutissement du cursus de formation, ce cycle permet une pratique autonome et épanouie de l'élève au sein des pratiques amateurs du territoire. Il est finalisé par l'obtention :

- D'un Certificat d'Études Musicales (CEM),
- D'un Certificat d'Études Chorégraphiques (CEC)

Durée du Troisième Cycle\* : de 3 à 4 années en Musique et en Danse

Temps hebdomadaire de formation en Troisième Cycle :

- En Musique : de 3h à 5h (Pratique instrumentale et pratique collective)
- En Danse : de 3h à 5h30

### **5) Parcours personnalisé (adultes/adolescents)**

Le Conservatoire propose des parcours adaptés qui peuvent être une alternative au parcours de formation initiale à partir du second cycle.

Ce parcours peut être une parenthèse dans le cursus initial, l'élève pouvant réintégrer son niveau de formation d'origine après avis du Conseil pédagogique et des enseignants concernés; il peut aussi être la résultante d'une orientation définie et proposée par l'équipe pédagogique ou encore une réponse à une demande spécifique de formation liée au profil et au projet de l'élève intéressé.

Ce parcours peut être également proposé aux élèves non débutants qui peuvent justifier d'un niveau de pratique intermédiaire soit pour les accompagner sur un projet artistique défini soit pour leur permettre d'intégrer le cursus sur décision de l'équipe pédagogique.

L'établissement peut délivrer, sur demande, une attestation des enseignements suivis.

## II. L'évaluation

L'évaluation participe au principe même de la formation. Elle éclaire l'élève sur sa progression et le guide en lui apportant des appréciations, conseils et recommandations. Elle donne à l'élève les outils d'une prise de distance sur sa pratique afin qu'il mesure ses acquis en regard des objectifs fixés. Il parvient ainsi, au fil de son évolution à un niveau d'autonomie relatif tout en étant acteur de son propre parcours d'apprentissage.

Comme la formation, l'évaluation de l'élève est globale. Elle porte sur l'ensemble de ses acquis et se déroule de deux manières différentes :

- L'évaluation continue : L'élève est évalué selon des critères communs à toutes les disciplines, mais aussi, selon des critères spécifiques à chacune d'entre elles. Celle-ci ne doit pas être une sanction pour l'élève mais lui permettre de recevoir des conseils afin de progresser au mieux. Ces bilans réguliers l'accompagnent tout au long de sa formation sous forme de bulletins semestriels. Les quatre critères d'évaluation communs à toutes les disciplines sont le rapport aux autres, le niveau de connaissances, la motivation et la progression.
- L'évaluation ponctuelle : Elle est effectuée sous forme d'examen en milieu de cycle et en de fin de cycle (sauf pour la danse en cycle 1). Pour les examens de fin de cycle, les compétences attendues et le niveau requis sont évalués par un jury avec des professeurs extérieurs. Pour les examens de milieu de cycle, les compétences sont évaluées par un jury en interne et ils peuvent avoir lieu sous forme d'auditions publiques.

La prise en compte systématique de l'évaluation continue dans l'évaluation finale permet d'avoir plusieurs regards différents et une globalité de l'appréciation bénéfique à l'élève.

Les élèves sont tenus de participer aux examens, auditions et exercices publics organisés par le Conservatoire.

Il sera pris en compte également la participation régulière aux différents orchestres, auditions, projets ou spectacles musicaux ou chorégraphiques. La présence des élèves aux différentes manifestations organisées par le Conservatoire est vivement souhaitée par l'ensemble de l'équipe pédagogique.



### **III. La danse**

La danse est un langage, c'est l'expression d'une sensibilité artistique par l'intermédiaire du corps en mouvement. Le département Danse du Conservatoire a pour but de participer à un enseignement artistique et créatif par l'intermédiaire d'un apprentissage, d'une pratique et d'une culture chorégraphique.

Le département Danse s'adresse aux personnes visant une pratique amateur en proposant une formation en Danse Classique, Jazz ou Contemporaine à travers un cursus d'études organisé en 3 cycles.

Le département Danse du conservatoire de Musique et de Danse de Vitrolles développe un enseignement chorégraphique et propose un apprentissage par l'intermédiaire de cours, d'ateliers de compositions et de présentations publiques. La culture chorégraphique est développée également par le contact avec des professionnels du paysage culturel et artistique. Une ouverture à la diversité des cultures chorégraphiques sera également envisagée (danses urbaines, danses du monde...).

#### **LES OBJECTIFS**

- Acquérir un langage technique et chorégraphique
- Se présenter à un public
- Encourager la créativité
- développer les capacités d'interprétation
- développer le sens critique en tant que spectateur
- établir des liens avec les différentes disciplines chorégraphiques

#### **LES DISCIPLINES PROPOSEES AU CONSERVATOIRE**

##### **Danse Contemporaine**

La danse Contemporaine est une forme d'expression corporelle apparue simultanément en Allemagne et Aux Etats Unis aux alentours de 1920. Cette technique permet au danseur d'exprimer les émotions au travers des mouvements et de la chorégraphie. La danse Contemporaine n'échappe pas à des règles précises à la fois sur le plan technique et sur l'origine de la motivation du mouvement.

##### **Danse Classique**

La danse classique est l'art de mettre tout son corps en mouvement avec des gestes souples et gracieux. Elle demande de la rigueur mais reste accessible à tous. Le travail des pointes commence à l'âge de 10 ans. La danse classique a su évoluer pour être aujourd'hui une danse innovante et bien dans son époque.

##### **Danse Jazz**

La danse Jazz, originaire des Etats Unis, est la reproduction corporelle de l'émotion transmise par la musique. Avec des normes précises sur le plan technique, l'accent est mis sur un travail d'isolation et de coordination...La Danse Jazz est instinctive, avec un langage chorégraphique chargé de nuances, de sensualité, de maîtrise et de spontanéité.

##### **Danse Hip Hop**

Au-delà de la danse, le hip hop est un courant culturel qui prend ses origines à la fin des années 1970 aux états unis. La danse hip hop est associée à la musique hip hop. Cette musique du fait de sa constitution induit les différentes manières de bouger. Il y

a des mouvements au sol et des mouvements debout. Le hip hop s'est développé dans les rues, et on a pu assister à la formation de groupe de danseurs (Crews). Plus récemment, le new style a fait son apparition mettant en avant notamment le travail des isolations. Ce style s'éloigne de la rue, puisqu'il est enseigné dans les écoles de danse sous un angle plus technique.

## **LES ETUDES CHOREGRAPHIQUES**

L'accès aux cycles se fait à partir de 8 ans et implique le choix de la technique chorégraphique étudiée (jazz, classique ou contemporaine) en fonction des places disponibles.

L'élève peut s'inscrire dans plusieurs techniques en fonction de son emploi du temps. La formation se déroulera sur 3 cycles. L'inscription de l'élève au Conservatoire implique la même exigence d'assiduité, de motivation et de participation aux projets pour toutes les disciplines.

Un certificat médical de non contradiction à la pratique de la danse est obligatoire pour les élèves. L'élève s'engage également à se munir de la tenue de danse demandée par le professeur (tenue et accessoires).

### **1) L'organisation du cursus de Danse**

Le cursus d'études est organisé en trois grands cycles d'acquisitions. La notion de niveau n'est pas liée strictement à l'âge de l'élève et le temps passé dans un cycle peut varier d'un élève à l'autre.

**Premier Cycle** : A partir de 8 ans pour une durée de 3 à 5 années

Le premier cycle se décompose en 4 phases :

- Cycle 1 phase 1                      1h00 de cours 2 fois par semaine
- Cycle 1 phase 2                      1h00 de cours 2 fois par semaine
- Cycle 1 phase 3                      1h30 de cours 2 fois par semaine
- Cycle 1 phase 4                      1h30 de cours 2 fois par semaine

+ *Atelier d'improvisation facultatif (1h/sem) à partir de la 4<sup>ème</sup> phase. C'est un atelier de composition et d'improvisation, dirigé par un professeur de Musique et un professeur de Danse.*

A la fin du cycle, un examen est organisé pour contrôler si les objectifs ont été atteints. L'examen est une variation imposée devant jury. L'élève sera admis en cycle 2 suite à la réussite de cette épreuve.

#### **Les objectifs du Cycle 1**

- Approfondissement de la posture et enrichissement de la coordination gestuelle.
- Acquisition des éléments technique de base.
- Développement de l'expression artistique
- Développement de la mémorisation
- Conduite d'une action de découverte de la notion de spectacle chorégraphique en tant qu'acteur.

### **Les contenus d'apprentissage du Cycle 1**

- Appréhension du mouvement dansé en tenant compte de l'énergie, du temps, de l'espace et de la musique.
- Acquisition des bases techniques de la danse.
- Acquisition de la terminologie.
- Approfondissement des liens à construire entre la musique et la danse.
- Travail progressif et mémorisation d'enchaînements chorégraphiques.
- Approche de la culture artistique et chorégraphique par le biais de conférences, et d'évènements artistiques proposés par la politique culturelle de la ville, spectacles, rencontres chorégraphiques...
- Approche du monde des professionnels de la Danse par le biais de Master- Class et ateliers découvertes avec des professeurs et artistes invités.

### **Deuxième Cycle :** à partir de 11 ans pour une durée de 3 à 5 ans

L'élève poursuit son apprentissage chorégraphique, il va approfondir sa pratique et élargir son potentiel d'interprète.

Le cycle 2 est également ouvert à des élèves extérieurs après un test des acquis.

Le deuxième cycle se décompose en 4 phases :

- Cycle 2 phase 1                    1h30 de cours 2 fois par semaine
- Cycle 2 phase 2                    1h30 de cours 2 fois par semaine
- Cycle 2 phase 3                    1h30 de cours 2 fois par semaine
- Cycle 2 phase 4                    1h30 de cours 2 fois par semaine

+ *Cours complémentaires facultatifs. (En option)*

*1 cours de danse Jazz de 1h30*

*1 cours de danse classique de 1h30*

*1 cours de danse Contemporaine de 1h30*

*L'élève peut choisir 1 ou plusieurs esthétiques en cours complémentaire en fonction des places disponibles et des plannings.*

+ *Ateliers d'improvisation facultatifs (1h/sem) :*

*Les élèves du cycle 1 phase 4 et du cycle 2 phases 1 et 2 pourront participer de façon facultative à des ateliers de composition et d'improvisation dirigés par un professeur de musique et un professeur de Danse.*

*Afin de favoriser la créativité, le décroisement et la transversalité, cet atelier est commun et partagé entre les élèves des différentes disciplines. 1h00 par semaine*

*Les élèves en cycle 2 phase 3 et phase 4 pourront être invités à partager les ateliers de création du cycle 3.*

A la fin de la 2eme phase, les élèves présenteront une variation imposée, ils passeront par petits groupes en évaluation devant le responsable du département de danse, ce qui leurs permettra de passer en 3eme phase.

A la fin du cycle 2, un examen est organisé pour contrôler si les objectifs ont été atteints, et si l'élève est apte à intégrer le 3e cycle.

Cet examen se compose :

- Une variation imposée dans la discipline dominante (passage individuel)
- Une variation imposée dans la discipline complémentaire facultative

La réussite à l'examen de fin de cycle 2 permet d'obtenir le Brevet d'études chorégraphiques (B E C).

### **Les objectifs du Cycle 2**

- Initiation à l'endurance
- Approfondissement technique et chorégraphique
- Approfondissement de l'expression artistique
- Autonomie de l'élève

### **Les contenus d'apprentissage du Cycle 2**

- Approfondissement des acquis et enrichissement de la terminologie.
- Nouvelles acquisitions techniques et chorégraphiques.
- Travail de relation consciente de la musique et de la danse.
- Découverte d'autres techniques de danse (classes complémentaires facultatives)
- Travail chorégraphique, de la relation musique, danse, improvisation et composition. (Ateliers de création)
- Poursuite du travail d'interprétation et de la relation avec le public en participant à des spectacles chorégraphiques.
- Approche de la culture artistique et chorégraphique par le biais de conférences, et par le biais de la rencontre avec des événements artistiques en liens avec la politique culturelle de la ville, de type spectacles ou rencontres.
- Approche du monde des professionnels de la danse par le biais de Master- Class et Ateliers découvertes avec des professeurs et artistes invités.

### **Troisième Cycle :** A partir de 14 ans

L'élève approfondit sa culture chorégraphique ainsi que son langage technique et créatif. C'est l'aboutissement d'un parcours artistique. Ce cycle est également accessible aux élèves extérieurs à l'école sous réserve qu'ils aient atteint le niveau requis en fin de cycle 2.

Le troisième cycle se décompose en 4 phases :

- Cycle 3 phase 1                    1h30 de cours 2 fois par semaine
- Cycle 3 phase 2                    1h30 de cours 2 fois par semaine
- Cycle 3 phase 3                    1h30 de cours 2 fois par semaine
- Cycle 3 phase 4                    1h30 de cours 2 fois par semaine

+ *atelier de création C3 (1h/sem).*

+ *Cours 1h30 complémentaire et facultatif dans un autre technique.*

Les élèves pourront également suivre des ateliers de création facultatifs et spécifiques en fonction des projets culturels et artistiques de l'année.

Ces ateliers de création amèneront les élèves à participer aux événements de la ville, aux spectacles de fin d'années, aux rencontres chorégraphique et à tous les événements chorégraphiques autres que les spectacles de fin d'année.

A la fin du cycle, un examen est organisé pour l'obtention du Certificat d'Etudes Chorégraphiques (CEC).

Le Certificat est composé de 2 unités de valeurs (U.V)

- Une U.V technique devant jury avec une variation imposée dans la discipline dominante et une variation libre travaillée dans les ateliers de création
- Une U.V au choix parmi les contenus d'enseignement dispensés. Délivrée sur proposition de l'équipe pédagogique sur la base du contrôle continu.

### **Les objectifs du Cycle 3**

- Autonomie dans l'appropriation de la danse, en tant qu'expression et langage Artistique.
- L'expérience de l'interprétation.
- Développement de l'endurance et approche de la virtuosité.
- Capacité à s'intégrer au projet d'un groupe dans le champ de la pratique amateur

### **Les contenus d'apprentissage du Cycle 3**

- Maîtrise des acquis techniques
- Approfondissement du langage chorégraphique
- Développement de la créativité à travers la pratique d'ateliers
- Relation musique /danse, improvisation, composition
- Renforcement des liens avec la culture chorégraphique et artistique par le biais d'évènements proposés par la politique culturelle de la ville, spectacles, rencontres d'artistes, conférences, Master-class
- Pratique du spectacle ; en tant qu'acteur et spectateur.

## **2) Les enseignements Hors Coursus de Danse**

L'établissement propose également des formations non diplômantes avec des parcours moins denses que le cursus en trois cycles, mais avec les mêmes exigences.

### **DANSE HIP HOP**

C'est un parcours de 3 niveaux avec des cours différents :

- niveau 1 à partir de 6 ans ; 1 heure par semaine
- niveau 2 à partir de 11 ans ; 1 heure 15 par semaine
- niveau 3 à partir de 14 ans ; 1 heure 30 par semaine

### **LE HORS CURSUS, un parcours personnalisé**

1 cours de 1h30 de Danse Jazz ou de Danse Contemporaine ou de Danse Classique est proposé aux élèves à partir de 12 ans d'un niveau intermédiaire.

L'élève peut choisir de suivre une ou plusieurs disciplines.

Les élèves sont évalués en contrôle continu. Des passerelles sont possibles vers le cursus vers les trois cycles sur décision de l'équipe pédagogique.

### **LES ADULTES**

Trois propositions sont offertes aux adultes souhaitant pratiquer la danse au Conservatoire :

- Un cours adultes confirmés post CEC, afin de valoriser la pratique amateur après l'obtention du diplôme. Les élèves peuvent suivre alors le cours adulte confirmés et les ateliers de créations. Ces élèves pourront également participer aux

spectacles chorégraphiques, ainsi qu'aux master-class et stages organisées par le conservatoire.

- Un cours de barre à terre (1h/sem) est proposé aux élèves à partir de 14 ans ainsi qu'aux adultes
- Un cours de danse classique tous niveaux pour adultes d'une durée de 1h30 par semaine.

### **3) Les évaluations en Danse**

L'évaluation fait partie de la formation. Elle permet de vérifier que les objectifs sont atteints. Elle fait le lien entre les élèves, les parents et les professeurs.

Elle permet de situer l'élève dans sa progression personnelle, ainsi que dans le groupe. Elle permet de guider l'élève dans son orientation.

#### **LES CRITERES**

- L'assiduité
- Le travail fourni pendant le cours
- La maîtrise
- La motivation, l'implication
- L'attitude, la curiosité
- La participation aux projets

#### **LE CONTROLE CONTINU**

Le contrôle continu concerne toutes les classes de danse du cursus, du Hip Hop et du Hors cursus. Dans le cadre d'un cursus, la progression à l'intérieur de chaque cycle est conditionnée par le contrôle continu. Il consigne ; les commentaires du professeur sur la progression de l'élève, les recommandations techniques du professeur et les points à améliorer.

#### **LES EXAMENS**

Le jury des épreuves de danse est présidé par le directeur de l'établissement ou son représentant, et comprend au moins 1 personnalité de la danse spécialiste de la technique concernée et extérieure à l'établissement. La présentation à l'examen est soumise à la validation de l'enseignant.

La participation des élèves aux évaluations et examens est obligatoire. L'absence à un examen doit être justifiée par un courrier.

Au cours des examens, l'admission dans le cycle supérieur se fait avec la mention Bien ou Très-bien.

Une session de rattrapage peut être organisée de façon exceptionnelle. Dans le cas contraire, l'élève représentera son l'examen l'année suivante. La décision du jury est sans appel.

#### 4) Tableau Récapitulatif Coursus Danse

<b>PARCOURS EVEIL</b>	
<b>EVEIL ARTISTIQUE</b> enfants : de 3 ans à 5 ans. 1 à 3 années d'études	1 heure de cours par semaine en tronc commun : Musique et danse
<b>EVEIL A LA DANSE</b> enfants : de 4 et 5 ans 1 à 2 années d'études	1 heure de cours par semaine
<b>PARCOURS INITIATION</b>	
<b>INITIATION</b> enfants : 6 ans et 7 ans 1 à 2 années d'études	1 heure de cours par semaine dans l'esthétique chorégraphique choisie par l'élève
<b>CURSUS DE DANSE</b>	
<b>CYCLE 1</b> : enfants à partir de 8 ans. 3 à 5 années d'études Cycle 1 phase 1 Cycle 1 phase 2 Cycle 1 phase 3 Cycle 1 phase 4	2 fois 1 heure de cours par semaine 2 fois 1 heure de cours par semaine 2 fois 1 heure 30 de cours par semaine 2 fois 1 heure 30 de cours par semaine <b>Examen de passage en Cycle 2</b>
<b>CYCLE 2</b> : enfants à partir de 11 ans. 3 à 5 années d'études Cycle 2 phase 1 Cycle 2 phase 2 Cycle 2 phase 3 Cycle 2 phase 4	2 fois 1 heure 30 de cours par semaine pour les 4 années <b>-Evaluation pour un passage en 3eme phase</b> +1 heure 30 par semaine cours de danse Jazz, Classique ou Contemporain complémentaire et facultatif. +Atelier de création facultatif. <b>Examen de passage en Cycle 3 : obtention du BEC</b>
<b>CYCLE 3</b> : à partir de 14 ans Phases 1 et 2 Phases 3 et 4	2 fois 1 heure 30 de cours par semaine pour les 4 phases + 1 heure par semaine Atelier de création + 1 heure 30 par semaine, cours de danse complémentaire et facultatif <b>Examen de fin de cycle 3 : obtention du CEC</b>

## IV. La Musique

La formation des musiciens repose sur une combinaison d'enseignements individuels et collectifs qui sont indissociables les uns des autres. **Elle comprend de manière obligatoire un cours d'instrument, un cours de formation musicale et une pratique collective.**

La combinaison de ces 3 enseignements apporte l'épanouissement nécessaire à l'apprentissage technique et artistique de la musique. Les temps d'enseignements, leurs contenus et les activités complémentaires telles que les auditions, les productions et les projets font partie intégrante du parcours des études.

L'assiduité, la participation, le travail personnel de l'élève ainsi que l'engagement de la famille si c'est un enfant, lui permettront de tirer pleinement profit de son expérience au Conservatoire.

### 1) Les disciplines proposées

#### La Formation Instrumentale

##### ***Cordes***

- Violon
- Alto
- Violoncelle

##### ***Bois***

- Flûte traversière
- Flûte à bec
- Hautbois
- Clarinette
- Basson
- Saxophone

##### ***Cuivres***

- Trompette
- Trombone
- Euphonium
- Tuba

##### ***Instruments Polyphoniques***

- Piano
- Harpe
- Guitare
  
- Percussions / Batterie

#### La Formation Musicale

- Initiation à la Formation musicale
- Formation Musicale
- Formation Musicale Adultes
- Formation Musicale Spécialisée (musique amplifiée)
- Atelier d'écriture / Composition

#### Le Chant Lyrique

- Chant
- Atelier d'Art Lyrique



### **Les Musiques actuelles**

- Guitare électrique
- Guitare basse électrique
- Batterie
- Musique Sons et Nouvelles Technologies
- Musique Assistée par Ordinateur
- Musique Hip-Hop / Beatmaking / Rap

### **Les Pratiques Collectives Vocales**

- Chant choral enfants,
- Chorale Adolescents,
- Chœur adultes

### **Les Pratiques Collectives Instrumentales**

- Orchestre à Cordes junior
- Orchestre à Cordes Cycle 2 et 3
- Orchestre à Vent junior
- Orchestre à vent Cycle 2 et 3
- Atelier musique contemporaine
- Musique plurielle
- Atelier Jazz
- Atelier Rock et dérivés
- Atelier Blues, Rock, Funk
- Atelier composition Rock
- Atelier musique actuelle
- Atelier Musique Assistée par Ordinateur
- Atelier d'improvisation
- Ensembles instrumentaux (Flûtes, anches, guitare, harpe, percussions...)
- Orchestre Harmonie municipale

## **2) Le Cursus de Formation Musicale**

L'enseignement de la Formation Musicale est prépondérant dans l'apprentissage de la musique. Cet enseignement indispensable établit le lien nécessaire entre apprentissage théorique de la musique, pratique instrumentale ou vocale et acquisition d'une culture musicale.

Les élèves inscrits en musique doivent obligatoirement suivre les cours de Formation Musicale à partir de 7 ans.

Le cursus des études de Formation Musicale est structuré en 2 cycles, précédé d'une période d'initiation à la formation musicale pour les élèves les plus jeunes.

### **Premier Cycle**

La Formation Musicale a pour finalité de procurer à l'élève une autonomie suffisante dans le cadre de l'exécution instrumentale ou vocale. Elle est un pilier indispensable pour l'apprentissage instrumental

D'où la nécessité de travailler sur l'instrument le plus rapidement possible. Le but des deux premières années de cycle 1 est de faciliter l'acquisition de l'intégralité des connaissances requises lors de ces deux années de Formation Musicale, en souhaitant donner aux élèves la vision la plus globale de la musique.

Le travail est essentiellement technique (lecture de notes, de rythme, chant, mémorisation, écriture...) et théorique, mais très peu basé sur la pratique instrumentale.

A partir de la 3ème année de cycle 1, tout le travail effectué lors des deux premières années devient instrumental. L'œuvre musicale devient alors le principal support pédagogique.

Les exercices de rythme et de lecture de notes constituent le travail technique nécessaire aboutissant à l'interprétation maîtrisée d'une œuvre musicale. L'apprentissage de données théoriques précises et techniques sera toujours replacé dans un contexte musical.

La formation musicale permet d'explorer les grandes périodes de l'histoire de la musique ainsi que les formations instrumentales et vocales diverses. Tous les genres peuvent être abordés : lyrique, symphonique, jazz, mais aussi la musique actuelle.

Les groupes sont composés en fonction des tranches d'âge des élèves.

- Cycle 1 – 1ere année : 1heure / semaine  
Groupes âge : 7 à 9 ans ; 10 à 12 ans ; 13 à 18 ans
- Cycle 1 – 2eme année : 1heure / semaine  
Groupes âge : 7 à 9 ans ; 10 à 12 ans ; 13 à 18 ans
- Cycle 1 – 3eme année : 1heure / semaine  
Groupes âge : 10 à 12 ans ; 13 à 18 ans
- Cycle 1 – 4eme année : 1heure / semaine  
Groupes âge : 10 à 12 ans ; 13 à 18 ans

L'évaluation des élèves porte sur l'ensemble de leur acquis. Elle est réalisée sous forme de contrôle continu avec évaluation chaque semestre puis sous forme d'examen avec Jury à la fin du cycle 1. Le passage en cycle 2 est conditionné par le réussite à l'examen de fin de cycle 1.

## **Deuxième Cycle**

A partir du cycle 2, il n'y a plus de découpage des groupes par tranche d'âge. Les élèves approfondissent les acquisitions pour être plus autonomes. Dans la continuité du 1<sup>er</sup> cycle, ce cycle permet d'assurer un socle de connaissances solides et suffisantes pour leur pratique instrumentale.

Le cycle 2 se décompose sur 4 années pendant lesquelles l'élève suit un enseignement de 1h30 par semaine.

- Cycle 2 – 1ere année : 1heure 30 / semaine
- Cycle 2 – 2eme année : 1heure 30 / semaine

- Cycle 2 – 3eme année : 1heure 30 / semaine
- Cycle 2 – 4eme année : 1heure 30 / semaine + 30min cours d'écriture musicale

L'atelier d'écriture musicale permet l'étude de l'organisation d'une partition, une approche de l'improvisation et de la création musicale. Cet atelier s'adresse aux élèves de 4eme années qui terminent leur cursus de Formation Musicale.

Comme en cycle 1, l'évaluation des élèves porte sur l'ensemble de leur acquis. Elle est réalisée sous forme de contrôle continu avec évaluation chaque semestre.

La réussite à l'examen devant un jury (avec des professeurs extérieurs à l'établissement) à la fin du cycle 2 permet à l'élève d'obtenir un Certificat d'Etudes Musicales qui vient clore l'ensemble du cursus de Formation Musicale.

### **Formation Musicale pour les adultes**

1 seul cycle d'études à effectuer sur 5 ans, sans possibilité de redoublement ni de retour à niveau inférieur après absence supérieure ou égale à 1 année scolaire. Le programme du cursus adultes est le même que pour le cycle 1 et le début du cycle 2 du cursus de Formation Musicale initiale.

A l'issue de la 5ème année, il sera procédé à un examen de fin de cycle obligatoire, pour l'obtention du « CEM Adultes » Certificat d'Etudes Musicales section Adulte.

Les lauréats à cet examen pourront continuer l'apprentissage instrumental avec tous les avantages liés au suivi du cursus, si le nombre de places le permet. L'élève adulte pourra également continuer à s'investir dans le Conservatoire notamment dans les ensembles et les orchestres.

### **3) Le Cursus de Formation Instrumentale**

L'admission dans les classes instrumentales se fait en fonction des capacités d'accueil, du nombre de places disponibles ainsi que de l'âge requis pour débiter. Il peut se faire généralement à partir de 6 ou 7 ans sauf exceptions liées aux contraintes physiques de l'instrument.

Il est indispensable que chaque élève dispose d'un instrument à son domicile pour pouvoir travailler et pratiquer régulièrement entre les cours au Conservatoire. Un instrument personnel, conforme à la pratique choisie, sera exigé pour tous les musiciens avant la fin du premier trimestre de l'année scolaire.

#### **Parcours « Initiation »**

Les élèves sont toujours accueillis sur l'apprentissage d'un instrument dans le cadre d'un cycle « Initiation » quel que soit leur âge.

Ce cycle d'initiation instrumentale se déroule généralement sur 2 années : Débutant 1 puis Débutant 2.

En fonction de la progression de chaque élève et sur décision de l'enseignant, ce parcours pourra s'effectuer également sur une seule année avant d'entrer dans le cursus en cycle 1 à la suite de la réussite à l'examen de fin de parcours initiation.

La durée des cours est de 30 minutes par semaine, le plus généralement en face à face pédagogique mais aussi dans certains cas le cours peut être conduit en petit groupe de 2 à 3 élèves.

A l'issue de la 2eme année, en fonction du résultat à l'examen, il sera proposé à l'élève de poursuivre son apprentissage instrumental en 1<sup>er</sup> cycle ou alors de se réorienter vers un autre instrument en cas de difficultés excessives ou d'un manque réel de motivation.

A ce niveau, la Formation Musicale est d'ores et déjà obligatoire pendant les deux premières années d'instrument.

La pratique collective s'effectue par le biais du chant (1h/sem) dans la chorale des enfants de 7 à 11 ans.

### **Premier Cycle**

Ce cycle d'études d'une durée de 3 à 5 ans est fractionné en deux phases A et B

- Cycle 1 - Phase A – 1ere année : 30 min / semaine
- Cycle 1 - Phase A – 2eme année : 30 min / semaine
- Cycle 1 - Phase B – 1ere année : 30 min / semaine
- Cycle 1 - Phase B – 2eme année : 30 min / semaine

A ce niveau, les cours sont dispensés en face à face pédagogique d'une demi-heure par semaine pendant les 4 années qui composent ce cycle 1.

Les objectifs de ce cycle sont :

- La construction et le développement de la motivation de l'enfant
- La mise en œuvre des bases de la pratique individuelle et collective
- L'acquisition des premiers repères techniques et culturels

Ce cycle a une durée nominale de 4 années mais l'élève a la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable de la Direction, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 3eme année. Dans l'autre sens, une 5eme année peut être accordée exceptionnellement après avis du professeur, du département et validation de la Direction.

A ce niveau instrumental, il est obligatoire de suivre les enseignements dans le cursus de Formation Musicale. La pratique collective, obligatoire elle aussi, peut s'effectuer par le biais du chant choral, de la participation à un orchestre, un ensemble ou un atelier.

Les élèves passent une évaluation à la fin de la phase A qui se déroule en 2 temps : une évaluation technique en février puis une évaluation en juin devant un jury interne.

L'examen de fin de cycle 1, devant un jury avec des professeurs extérieurs, permet de valider les savoir-faire et acquis de l'élève pour passer en cycle 2. L'examen technique de février est obligatoire pour les élèves sélectionnés par l'enseignant pour être présentés à l'examen de fin de cycle.

L'élève devra également se présenter à une épreuve de musique plurielle à la fin du cycle 1 (présentation d'un morceau en duo ou en trio).

Contenu des épreuves d'examen instrumentales : un morceau au choix et un morceau imposé dans 2 esthétiques différentes.

## **Deuxième Cycle**

Ce cycle d'études d'une durée de 3 à 5 ans est fractionné également en deux phases A et B

- Cycle 2 - Phase A – 1ere année : 45 min / semaine
- Cycle 2 - Phase A – 2eme année : 45 min / semaine
- Cycle 2 - Phase B – 1ere année : 45 min/ semaine
- Cycle 2 - Phase B – 2eme année : 45 min/ semaine

A ce niveau, les cours sont dispensés en face à face pédagogique hebdomadaire d'une durée de 45 minutes sur la phase A et la phase B.

Les objectifs de ce cycle sont :

- L'appropriation du langage musical avec les repères techniques et culturels qui y sont attachés
- L'acquisition des bases de la pratique permettant d'évoluer et de se mesurer un certain niveau d'exigence.

Ce cycle a une durée nominale de 4 années mais l'élève a la possibilité, sur proposition du professeur concerné et après avis favorable de la Direction, de passer l'examen de fin de cycle à partir de la 3eme année. Dans l'autre sens, une 5eme année peut être accordée exceptionnellement après avis du professeur, du département et validation de la Direction.

A ce niveau instrumental, il est obligatoire de suivre les enseignements dans le cursus de Formation Musicale. La pratique collective, obligatoire elle aussi, peut s'effectuer par le biais du chant choral, de la participation à un orchestre, un ensemble ou un atelier.

Les élèves passent une évaluation à la fin de la phase A qui se déroule en 2 temps : une évaluation technique en février puis une évaluation en juin devant un jury interne.

L'examen de fin de cycle 2, devant un jury extérieur, permet de valider les savoir-faire et acquis de l'élève pour passer en cycle 3. L'examen technique de février est obligatoire pour les élèves sélectionnés par l'enseignant pour être présentés à l'examen de fin de cycle 2.

L'élève devra également se présenter à une épreuve de musique plurielle à la fin du cycle 2 (présentation d'un morceau en duo ou en trio).

Contenu des épreuves d'examen instrumentales : un morceau au choix et un morceau imposé dans 2 esthétiques différentes.

La réussite à l'examen de fin de cycle 2 permet l'obtention du Brevet d'Etudes Musicale (BEM).

### *Le parcours Personnalisé*

Il permet à des élèves ayant atteint au moins le 2eme cycle une poursuite adaptée à leur projet personnel sur la base d'un contrat de formation défini conjointement avec les enseignants. La durée du cours est ramenée à 30 minutes par semaine pendant le parcours personnalisé. Ce parcours ne peut pas se limiter seulement à un seul cours d'instrument mais il implique également la participation à une pratique collective qui reste obligatoire.

### **Troisième Cycle**

Ce cycle d'études d'une durée de 3 à 5 ans est fractionné également en deux phases A et B

- Cycle 3 - Phase A – 1ere année : 1h / semaine
- Cycle 3 - Phase A – 2eme année : 1h / semaine
- Cycle 3 - Phase B – 1ere année : 1h / semaine
- Cycle 3 - Phase B – 2eme année : 1h / semaine

A ce niveau, il ne s'agit que de cours en face à face pédagogique hebdomadaire d'une durée d'une heure quel que soit la phase (A ou B).

Les objectifs de ce cycle sont :

- Approfondir des connaissances et des pratiques pour les musiciens amateurs
- Apprendre à conduire de manière autonome un projet artistique personnel
- S'intégrer dans le champ de la musique amateur, voire professionnelle si l'élève souhaite poursuivre sa formation

A ce niveau instrumental, il est obligatoire de continuer à avoir une pratique collective au sein du Conservatoire. Celle-ci s'effectue par le biais de la participation à un orchestre, un ensemble ou un atelier.

Les élèves de cycle 3 continuent de passer une évaluation à la fin de la phase A sur le même schéma qu'en cycle 1 ou 2.

L'examen de fin de cycle 3, qui permet d'obtenir le Certificat d'Etudes Musicales, prend appui sur plusieurs épreuves :

- Un examen devant un jury composé de professeurs extérieurs présidé par le Directeur du Conservatoire
- Une épreuve de musique plurielle (en duo ou en trio)

Contenu de l'examen instrumental : un morceau au choix et un morceau imposé dans 2 esthétiques différentes.

### **Modalités d'organisation de la « musique Plurielle »**

Tout élève qui se présente à la fin du cycle 1, fin du cycle 2 et fin cycle 3 devra présenter un morceau en duo, ou trio, dans le cadre de la "Musique Plurielle" de manière obligatoire.

Les familles d'instruments devront obligatoirement se mélanger, favorisant ainsi l'écoute, la découverte d'autres timbres instrumentaux et par là-même un nouveau répertoire.

*Objectifs de la musique plurielle :*

- Inciter « fortement » les élèves, dès leurs premières années, à jouer avec d'autres, créant ainsi une motivation qui donne du sens à la pratique individuelle de son instrument chez soi.
- Décloisonner les classes instrumentales
- Donner une expérience, ressenti émotionnel

- Favoriser la rencontre avec d'autres élèves, rendant le conservatoire agréable comme un lieu de vie
- Favoriser la rencontre entre parents, développer le lien social
- Respecter le travail de son partenaire en s'impliquant dans la réussite du groupe, apprenant ainsi à savoir s'engager, à être responsable...

#### *Déroulement :*

Les professeurs se concertent en début d'année afin de former les groupes d'élèves qui se produiront en fin d'année. Ces élèves seront prioritairement ceux qui devront passer un examen en fin d'année. Certains élèves qui ne se présentent pas aux examens pourront accompagner leur camarade.

Les professeurs ne pourront pas jouer avec les élèves.

Tous les enseignants sont concernés par cette démarche pédagogique, animée par un professeur spécifiquement chargé de cette discipline. Les professeurs s'impliquent en faisant travailler leurs élèves sur le morceau choisi, en faisant répéter de manière informelle certains groupes, sachant que certains enseignants pourront avoir un quota horaire en fonction de leur effectif pour faire travailler ces groupes de "Musique Plurielle"

Ces répétitions se feront par session, afin de ne pas surcharger le planning des élèves tout au long de l'année scolaire. 4 à 6 séances en continu ; une par semaine à raison d'1/2heure.

#### *Planning*

Octobre : mise en place des groupes par les professeurs et le référent de la discipline

Novembre - Décembre : démarrage des répétitions.

A partir de Janvier : les groupes qui seront prêts pourront se produire en audition.

Ils auront en fin d'année 1 ou 2 répétitions de rappel avant l'examen du mois d'avril ou mai

#### *Evaluation*

Contenu : Interprétation d'une pièce instrumentale en duo ou trio. (Pas de doublure de voix). Les groupes seront formés d'instruments de familles différentes. Le texte choisi sera de difficulté inférieure au niveau instrumental des élèves afin de favoriser cette démarche.

Les épreuves de musique plurielle se déroulent en avril.

#### *Critères évaluation : (ne pas évaluer autant que possible la technique instrumentale)*

- Savoir écouter l'autre, mais aussi prendre la parole
- Gérer les plans sonores en rapport avec le texte musical et en fonction du volume sonore de son instrument
- Avoir un contact avec son partenaire, ne pas jouer "dans son coin"
- Savoir gérer l'agogique des œuvres (modification de tempo, d'expression, par opposition à une interprétation mécanique)
- Partager le plaisir de jouer ensemble
- Contrôler la justesse

## **La formation des Adultes**

Il s'adresse à un public débutant ou souhaitant renouer avec une pratique musicale antérieure.

L'admission a lieu en fonction des places disponibles dans les classes demandées, l'accueil des jeunes restant prioritaires.

2 possibilités :

### ***Cursus de formation adultes***

Il s'effectue sur 5 ans sans possibilité de redoublement et se repose sur la formation musicale (1h/sem) et la pratique instrumentale (30 mn/sem).

Les élèves sont tenus de se présenter aux évaluations en pratique instrumentale.

A l'issue du cycle adultes et après l'obtention du CEM adultes, l'élève adulte pourra continuer à s'investir dans le Conservatoire notamment dans les ensembles collectifs et les orchestres.

### ***Hors cursus Adultes***

Il est possible d'être dispensé de suivre le cursus complet des études cursus Adultes (pas de cours de FM obligatoire et pas d'examens). Dans ce cadre, les élèves ne pourront bénéficier que de 30 minutes de cours instrumental par semaine quel que soit leur niveau.

Cela s'applique également à ceux et celles qui ne réussissent pas à l'examen de fin de cycle du cursus adultes de formation musicale.

L'inscription des adultes sur une formation « Hors Cursus Adultes » pourra être remise en cause à chaque début d'année scolaire en fonction :

- Des places disponibles dans les classes instrumentales (la priorité est donnée aux enfants). La réinscription est donc assujettie au contingent de places disponibles et à l'équilibre des profils d'élèves dans les classes.
- Du travail, de l'assiduité et de la motivation réelle de l'élève.

Sur ce point, l'avis du professeur ainsi que de la Direction de l'établissement resteront prépondérant.

Un élève inscrit en section « adultes » ne peut pas réintégrer le cursus initial de formation instrumental du Conservatoire.

Par ailleurs, les adultes désirant pratiquer une activité de pratique collective uniquement sans prendre de cours individuels, peuvent s'inscrire aux orchestres, ateliers ou ensembles si leurs acquis techniques et leur pratique instrumentale sont au niveau requis pour suivre. Ce parcours Pratiques collectives s'adresse à des musiciens amateurs d'un certain niveau qui souhaitent poursuivre la musique avec constance et rigueur dans la bonne humeur en participant aux ateliers, orchestres ou ensembles du Conservatoire ainsi qu'aux manifestations ou concerts.



## **4) Le Chant Lyrique**

Le Conservatoire propose une classe de chant lyrique pour des élèves à partir de 10 ans. L'admission dans la classe de chant est soumise à une séance de test avec le professeur.

Le cursus de chant lyrique suit l'organisation du cursus instrumental avec 3 cycles décomposés en phase A et B.

La durée des cours est également la même que dans le cursus instrumental, à savoir 30min/sem en cycle 1 puis 45min/sem en cycle 2 et 1 heure/sem en cycle 3.

Ce cursus permet de débiter un travail vocal dès l'âge de 10 ans, d'apprendre à chanter seul et avec d'autres et de développer son oreille polyphonique à travers divers répertoire.

Afin d'accéder aux cycles supérieurs, l'élève devra passer des examens de fin de cycle permettant de valider les compétences et les acquis.

### **Parcours « Initiation »**

L'objectif de cycle sera principalement axé sur la recherche de la provocation des sensations chez l'élève.

#### **Premier cycle**

Les objectifs principaux durant ce cycle sont avant tout de construire la motivation et la méthode, et de constituer le socle de pratique et de culture vocale.

#### **Deuxième cycle**

Le deuxième cycle est axé surtout sur le développement artistique et musical personnel en favorisant une ouverture culturelle, l'appropriation d'un langage musical, l'acquisition des bases d'une pratique autonome et la capacité à tenir sa place dans une pratique collective.

#### **Troisième cycle**

L'élève sera apte à développer un projet artistique personnel, à accéder à une pratique autonome et à s'intégrer dans le champ de la pratique musicale en amateur

La participation aux pratiques collectives vocales (chœur adultes ou atelier art lyrique) est obligatoire.

Les élèves peuvent également suivre les cours de Formation Musicale soit en cursus initial ou en cursus adultes.

## **5) Les pratiques collectives**

Les pratiques collectives donnent tout son sens à l'apprentissage d'une technique individuelle. Chaque élève inscrit au Conservatoire, quel que soit son parcours de formation, est tenu de s'inscrire à une pratique collective à partir du premier cycle.

L'offre proposée au Conservatoire est variée et s'adresse à tous les niveaux et à tous les âges. Généralement associée à la discipline dominante choisie par l'élève, elle peut s'ouvrir aussi vers de nouvelles esthétiques et vers des champs expérimentaux.

Le chant choral est obligatoire jusqu'à 11 ans si l'élève n'est pas dans un des orchestres juniors.

Pour tous les élèves jouant d'un instrument d'orchestre, leur participation à un orchestre est vivement souhaitée. Pour les autres, le choix de la pratique collective est libre dans la limite des places disponibles dans les ateliers ou ensembles proposés.

Des journées d'inscriptions et de rencontres sont organisées en début d'année pour présenter aux élèves, le contenu des ensembles, orchestres ou ateliers. Les enseignants pourront également orienter et conseiller les élèves pour les aider à faire leur choix.

La présence des élèves aux différentes manifestations organisées par le Conservatoire est vivement souhaitée par l'ensemble de l'équipe pédagogique.

## 6) Tableau Récapitulatif Cursus Musique

CYCLE MUSIQUE	Formation Musicale	Instrument	Pratiques collectives
<u>Parcours Initiation</u> 1ere année : initiation 1 2eme année : initiation 2	Selon l'âge de l'élève : - Soit cursus FM classique à partir de 7 ans - Soit FM initiation avant	30 min/sem 30 min/sem	Chant choral obligatoire de 7 à 11 ans
<u>Cycle 1</u> Phase A - 1 <sup>ère</sup> année Phase A - 2 <sup>ème</sup> année Phase B - 1 <sup>ère</sup> année Phase B - 2 <sup>ème</sup> année	1h 1h 1h 1h	30 mn 30 mn 30 mn 30 mn	Chorale / Orchestre ou Ensemble ou ateliers
<u>Cycle 2</u> Phase A - 1 <sup>ère</sup> année Phase A - 2 <sup>ème</sup> année Phase B - 1 <sup>ère</sup> année Phase B - 2 <sup>ème</sup> année	1h30 1h30 1h30 1h30	45 mn - 45 mn 45 mn 45 mn	Chorale / Orchestre ou Ensemble ou ateliers
<u>Cycle 3</u> Phase A - 1 <sup>ère</sup> année Phase A - 2 <sup>ème</sup> année Phase B - 1 <sup>ère</sup> année Phase B - 2 <sup>ème</sup> année		1h 1h 1h 1h	Chorale / Orchestre ou Ensemble ou ateliers

## 7) Le studio d'enregistrement

Le studio d'enregistrement est un outil pédagogique mis à disposition de l'ensemble du corps professoral et de leurs élèves. Le studio est doté du matériel nécessaire pour réaliser des prestations d'enregistrement allant de la captation live à l'enregistrement piste par piste dans des conditions professionnelles.

Les élèves et les professeurs peuvent bénéficier du studio pour pouvoir s'enregistrer et avoir d'un accompagnement spécifique dans la réalisation de projets artistiques menés au sein du Conservatoire.

La présence du régisseur du studio est obligatoire pour les séances d'enregistrement afin d'éviter les problèmes matériels ou logiciels. Le planning des séances devra donc être défini en amont avec le responsable du Studio.

L'accès au Studio est ouvert également aux groupes musicaux dont au moins un membre est résidant vitrollais. Le studio d'enregistrement est alors mis à la disposition des personnes désireuses de réaliser un projet amateur ou semi professionnel autour de morceaux ou d'albums.

Deux possibilités s'offrent aux personnes intéressées :

- Dossier de demande d'enregistrement présentant le travail du groupe, la biographie, date de création, nombre de concerts effectués et maquettes audio de 2 compositions.
- Appel à projet spécifique en lien avec des partenaires institutionnels pour sélectionner et travailler avec des groupes locaux dans le cadre de projets transversaux.

La sélection est effectuée par un jury d'enseignants et du régisseur technique du Conservatoire sur la base de critères : maîtrise technique, maîtrise règles composition et arrangement, originalité et maturité des compositions, capacité à s'autoproduire.

Des sessions de travail et d'enregistrement sont proposées au groupe dans le cadre d'une convention avec le Conservatoire pour définir le calendrier, les objectifs et les rôles des différents intervenants.